



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 13

No. FDS : 502771  
V001.1

BONDERITE C-IC 342 L known as Derouillant 342 L

Révision: 01.06.2015

Date d'impression: 29.06.2015

Remplace la version du: 06.02.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

BONDERITE C-IC 342 L known as Derouillant 342 L

#### Contient:

Acide phosphorique

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Produit pour l'élimination de la rouille et du tartre

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel Technologies France S.A.S

Rue de Silly 161

92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Corrosifs pour les métaux

Catégorie 1

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée

Catégorie 1A

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Éléments d'étiquetage (CLP):

##### Pictogramme de danger:



##### Mention d'avertissement:

Danger

<b>Mention de danger:</b>	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
<b>Conseil de prudence: Prévention</b>	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P260 Ne pas respirer les brouillards/aérosols.
<b>Conseil de prudence: Intervention</b>	P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**2.3. Autres dangers**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

En raison du pH extrême R35/H314 1A, la préparation est classifiée corrosive.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Substances de base pour préparations:**

acides inorganiques

acides organiques

agents de surface non ioniques

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acide phosphorique 7664-38-2	231-633-2 01-2119485924-24	25- 50 %	Met. Corr. 1 H290 Skin Corr. 1B H314
acide sulfurique 7664-93-9	231-639-5 01-2119458838-20	1- 5 %	Skin Corr. 1A H314 Met. Corr. 1 H290
Acide Citrique 77-92-9	201-069-1 01-2119457026-42	1- 3 %	Eye Irrit. 2 H319

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"****Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.****Indication des composants selon 648/2004/CE**

&gt; 30 %

phosphates

&lt; 5 %

agents de surface non ioniques

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:

Air frais, apport d'oxygène, chaleur, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes). Eloigner le produit et les vêtements souillés. Faire un bandage avec de la gaze stérile, hospitaliser.

**Contact avec les yeux:**

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 15 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

**Ingestion:**

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.

Traitement médical immédiat indispensable.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Cause des brûlures.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Voir section: Description des premiers secours

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Aucun connu

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

**Indications additionnelles:**

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Neutraliser avec une matière absorbant les acides (ex: poudre de chaux carbonatée).

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable)

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

En cas de dilution, présenter de l'eau et y délayer lentement le produit.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Voir le conseil à la section 8.

## Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Ne conserver que dans le conditionnement d'origine.

Les modifications n'ont aucune influence négative sur la qualité et la stabilité du produit.

Les modifications sont réversibles après un réchauffement à la température ambiante.

Stocker l'emballage dans un lieu fortement aéré.

Matériaux d'emballage à éviter: métalliques.

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Stocker dans un endroit frais et à l'abri du gel.

Prévoir une cuve de rétention.

Ne pas stocker avec des bases fortes ou des substances fortement alcalines

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit pour l'élimination de la rouille et du tartre

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour  
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
acide orthophosphorique 7664-38-2 [ACIDE PHOSPHORIQUE]		2	Limite d'exposition de courte durée (STEL) :	Indicatif	ECLTV
acide orthophosphorique 7664-38-2 [ACIDE PHOSPHORIQUE]		1	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
acide orthophosphorique 7664-38-2 [ACIDE PHOSPHORIQUE]	0,2	1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
acide orthophosphorique 7664-38-2 [ACIDE PHOSPHORIQUE]	0,5	2	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
acide sulfurique 7664-93-9 [ACIDE SULFURIQUE (BRUME)]		0,05	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECLTV
acide sulfurique 7664-93-9 [ACIDE SULFURIQUE]		3	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
acide sulfurique 7664-93-9 [ACIDE SULFURIQUE, FRACTION THORACIQUE]		0,05	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Acide sulfurique 7664-93-9	Eau douce					0,0025 mg/L	
Acide sulfurique 7664-93-9	Eau salée					0,00025 mg/L	
Acide sulfurique 7664-93-9	Sédiments (eau douce)				0,002 mg/kg		
Acide sulfurique 7664-93-9	Sédiments (eau salée)				0,002 mg/kg		
Acide sulfurique 7664-93-9	STP					8,8 mg/L	
acide citrique 77-92-9	Eau douce					0,44 mg/L	
acide citrique 77-92-9	Eau salée					0,044 mg/L	
acide citrique 77-92-9	STP					1000 mg/L	
acide citrique 77-92-9	Sédiments (eau douce)				34,6 mg/kg		
acide citrique 77-92-9	Sédiments (eau salée)				3,46 mg/kg		
acide citrique 77-92-9	terre				33,1 mg/kg		

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Acide orthophosphorique 7664-38-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		1 mg/m <sup>3</sup>	
Acide orthophosphorique 7664-38-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,73 mg/m <sup>3</sup>	
Acide orthophosphorique 7664-38-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2 mg/m <sup>3</sup>	
Acide sulfurique 7664-93-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		0,1 mg/m <sup>3</sup>	
Acide sulfurique 7664-93-9	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,05 mg/m <sup>3</sup>	

**Indice Biologique d'Exposition:**

aucun(e)

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Remarques sur la conception des installations techniques:  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

**Protection respiratoire:**

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2.

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

**Protection des mains:**

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR;  $\geq 1$  mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR;  $\geq 1$  mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR;  $\geq 1$  mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR;  $\geq 1$  mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection étanches.

**Protection du corps:**

Vêtement de protection couvrant les bras et les jambes

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	liquide clair incolore, jusqu'à, jaunâtre
Odeur seuil olfactif	pas de déclaration Il n'y a pas de données / Non applicable
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	< 1
Point initial d'ébullition	> 100 °C (> 212 °F)
Point d'éclair	> 100 °C (> 212 °F)
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,320 - 1,340 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (; 20 °C (68 °F))	1 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Miscible
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

**9.2. Autres informations**

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

Réaction avec les alcalins et l'eau : Dégagement de chaleur, projection !

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Voir section réactivité

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

**10.5. Matières incompatibles**

Voir section réactivité

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

En raison du pH extrême R35/H314 1A, la préparation est classifiée corrosive.

**Irritation de la peau:**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	LD50	2.600 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity)
acide sulfurique 7664-93-9	LD50	2.140 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Acide Citrique 77-92-9	LD50	11.700 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

**Toxicité inhalative aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	Estimation de la toxicité aiguë (ETA)	5,1 mg/l	Aérosol			Jugement d'experts

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide Citrique 77-92-9	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	Corrosif	24 h	lapins	
acide sulfurique 7664-93-9	Corrosif			
Acide Citrique 77-92-9	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
acide sulfurique 7664-93-9	Corrosif			
Acide Citrique 77-92-9	fortement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	non sensibilisant	aucune donnée	homme	

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Acide Citrique 77-92-9	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		Test Ames

**Toxicité pour la reproduction:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Classification	Espèces	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	NOAEL F1 = >= 500 mg/kg	étude sur une génération oral : gavage		rat	OECD Combined Repeated Dose and Reproductive / Developmental Toxicity Screening Test (Precursor Protocol of GL 422)

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	NOAEL=250 mg/kg	oral : gavage	6 wdaily	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

**SECTION 12: Informations écologiques****Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.



**Autres effets néfastes:**

Lors du rejet de produits acides ou alcalins dans des systèmes de tout-à-l'égout, il faut veiller à ce que les eaux usées rejetées ne sortent pas d'une plage de pH comprise entre 6 et 10 parce que des écarts de valeur de pH peuvent causer des dérangements dans des canaux d'eaux usées et des stations d'épuration biologiques. L'application des directives de rejet locales prime.

**12.1. Toxicité**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombres études toxicologi- ques	Temps d'expositio- n	Espèces	Méthode
Acide phosphorique 7664-38-2	LC50	> 100 mg/l	Fish			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Acide phosphorique 7664-38-2	EC50	> 100 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acide phosphorique 7664-38-2	EC50	> 100 mg/l	Algae	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	100 mg/l	Algae	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
acide sulfurique 7664-93-9	LC50	794 mg/l	Fish			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
acide sulfurique 7664-93-9	EC50	29 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	ISO 6341 15 (Water quality)
acide sulfurique 7664-93-9	EC50	> 50 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acide Citrique 77-92-9	LC50	> 250 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Acide Citrique 77-92-9	EC50	275 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
Acide Citrique 77-92-9	EC50	> 640 mg/l	Algae	7 Jours	Scenedesmus quadricauda	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

**12.2. Persistance et dégradabilité****Persistance et dégradabilité:****Dégradation des tensio-actifs**

La biodégradation des agents de surface faisant parties du produit satisfait aux demandes du Règlement relatif aux Détergents de l'UE (CE/648/2004)

Les tensio-actifs contenus dans le produit sont primeurement biodégradables en moyenne au minimum à 90 %.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Acide Citrique 77-92-9	facilement biodégradable	aérobie	79 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol**

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Acide Citrique 77-92-9	-1,72				20 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB

Acide phosphorique 7664-38-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
acide sulfurique 7664-93-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Acide Citrique 77-92-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.  
EWC/EAK 070608

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR	3264
RID	3264
ADN	3264
IMDG	3264
IATA	3264

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide phosphorique,Acide Sulfurique)
RID	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide phosphorique,Acide Sulfurique)
ADN	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide phosphorique,Acide Sulfurique)
IMDG	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Phosphoric acid,Sulphuric acid)
IATA	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Phosphoric acid,Sulphuric acid)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADN	II
IMDG	II
IATA	II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC

0 %

(EC)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

**Prescriptions/consignes nationales (France):**

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).
N° fiche INRS:	30 37
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Informations complémentaires:**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

**Éléments d'étiquetage (DPD):**

C - Corrosif



Phrases R:

R35 Provoque de graves brûlures.

Phrases S:

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Contient:

Acide phosphorique

**Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés**